

## **Des échos du CD breillien (3)**

**Date :** 2 avril 2015

On sait que dans les départements, c'est au sein de la commission permanente qui se réunit tous les mois, que sont prises la plupart des décisions.

En Ille-et-Vilaine, outre le Président, la commission permanente était jusqu'à présent composée de 40 des 52 autres conseillers : 15 vice-Présidents issus de la majorité départementale qui en étaient membres de droit, ainsi que 25 conseillers élus (12 dans la majorité et 13 dans l'opposition).

Jean-Luc Chenu, le nouveau Président du Conseil départemental qui compte désormais 54 membres (soit un membre de plus), vient d'annoncer que la commission permanente comprendrait à l'avenir tous les conseillers.

Il présidera donc une commission composée de 13 vice-Présidents et l'ensemble des 40 autres conseillers (18 de la majorité et 22 de l'opposition).

Le président Chenu a précisé que l'opération se ferait à enveloppe constante.

Mais quelle enveloppe au juste ?...

Car, sur le papier, [ça ne passe pas](#) (je tiens les calculs à disposition).

Cela signifie-t'il que les membres du Conseil général, qui s'étaient jusqu'à présent octroyés des indemnités au taux maximum prévu par la loi, sont aujourd'hui prêts à en baisser le montant ?...

Attendons de voir la délibération fixant le montant de ces indemnités.